



Comment faire valoir mes droits de pere hors departement?

Par **danylerouge**, le **22/01/2008** à **12:06**

bonjour

mon ex compagne avec qui j'ai eu une fille de 4 ans demenage dans un autre departement que le mien a plus de 500 km de mon domicile

nous n'avons jamais ete marié ou pacsé.

quels sont les demarches a suivre pour faire valoir mes droits de pere ? droit de viste ..ect..

je voit ma fille le mercredi et le week end habituellement je lui verse une pension alimentaire de 120 euros par mois, je touche un salaire de 900 euros par mois

ces accords ont ete pris a l'amiable entre nous sans jugement ni decision de justice

j'avoue que je suis un peu perdu car j'ai peur de ne plus pouvoir voir mon enfant apres ce demenagement

merci